COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-neuf du mois d'avril, 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à savoir la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

Présents : MR MATHERON, MME BEAUME SYLVIE, MME BENOTHMANE, MME BLANC, MR BOSQ, MME BOULANGEAT, MME BERTRAND MR BUQUET, MR JACQUEMOUD, MR MILLET, MR MISSERIAN, MME SAAVEDRA-SAAVEDRA, MME SIGNORET ; MME LAGACHE, MR ANDREYS
Secrétaire de séance : Sylvie BEAUME
Pouvoirs :

Absente : MME BENOTHMANE

Début de la séance : 18h00

Délibérations

N° 2026_48 Délibération solidarité en faveur des communes sinistrées
M. le Maire rappelle les incendies exceptionnels que la France a subi cet été et la nécessité d'apporter son soutien et faire preuve de solidarité aux communes impactées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de verser un don de 1000 € à l'Association des maires de Frances (AMF) à qui il reviendra de reverser ce dons aux collectivités sinistrées.

N° 2026_49 Désignation des membres de la commission communal des impôts directs
Mr le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts prévoit d'instituer une commission des impôts directs, l'intégralité des membres du conseil municipal sont désignés.

N° 2026_50 Délibérations de virement de crédits
M. le Maire présente la facture à régler pour le remboursement de la Taxe d'aménagement perçue à tort et demande d'effectuer un versement de crédit du compte 2188 vers le compte 10226 pour un montant de 1300.00
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ce virement de crédit

N° 2026_51 Délibération emprunt sécurisation et rénovation de la gendarmerie
M. le Maire présente les deux offres de crédit reçue, une du Crédit Agricole et l'autre de la Caisse d'Epargne.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'offre de prêt à court et long terme proposé par la Caisse d'Epargne .

N° 2026_52 Délibération Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
M. le Maire explique la mise en place de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation et les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

N° 2026_53 Délibération fixation du taux
M. le Maire expose le taux appliqué précédemment et propose de maintenir le taux pour la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de fixer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 20.14%

Fin de la séance : 19h13